

NATIONS UNIES



CONSEIL DE SÉCURITÉ

DOCUMENTS OFFICIELS

VINGT-TROISIÈME ANNÉE

1414^e SÉANCE : 18 AVRIL 1968

NEW YORK

TABLE DES MATIÈRES

	<i>Page</i>
Ordre du jour provisoire (S/Agenda/1414)	1
Adoption de l'ordre du jour	1
Admission de nouveaux Membres :	
Lettre, en date du 12 mars 1968, adressée au Secrétaire général par le Premier Ministre de Maurice (S/8466)	1

NOTE

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres majuscules et de chiffres. La simple mention d'une cote dans un texte signifie qu'il s'agit d'un document de l'Organisation.

Les documents du Conseil de sécurité (cotes S/. . .) sont, en règle générale, publiés dans des *Suppléments* trimestriels aux *Documents officiels du Conseil de sécurité*. La date d'un tel document indique le supplément dans lequel on trouvera soit le texte en question, soit des indications le concernant.

Les résolutions du Conseil de sécurité, numérotées selon un système adopté en 1964, sont publiées, pour chaque année, dans un recueil de *Résolutions et décisions du Conseil de sécurité*. Ce nouveau système, appliqué rétroactivement aux résolutions antérieures au 1er janvier 1965, est entré pleinement en vigueur à cette date.

MILLE QUATRE CENT QUATORZIEME SEANCE

Tenue à New York, le jeudi 18 avril 1968, à 15 h 30.

Président : M. Y. A. MALIK
(Union des Républiques socialistes soviétiques).

Présents : Les représentants des Etats suivants : Algérie, Brésil, Canada, Chine, Danemark, Etats-Unis d'Amérique, Ethiopie, France, Hongrie, Inde, Pakistan, Paraguay, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Sénégal et Union des Républiques socialistes soviétiques.

Ordre du jour provisoire (S/Agenda/1414)

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. Admission de nouveaux Membres :
Lettre, en date du 12 mars 1968, adressée au Secrétaire général par le Premier Ministre de Maurice (S/8466).

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

Admission de nouveaux Membres

Lettre, en date du 12 mars 1968, adressée au Secrétaire général par le Premier Ministre de Maurice (S/8466)

1. Le **PRESIDENT** (*traduit du russe*) : Le Conseil de sécurité va maintenant examiner la question de l'admission au sein de l'Organisation des Nations Unies de Maurice, dont le Premier Ministre a présenté une demande dans ce sens, par une lettre en date du 12 mars 1968 [S/8466].

2. A cet égard, je voudrais appeler l'attention des membres du Conseil sur un projet de résolution en date d'aujourd'hui [S/8547/Rev.1 et Add.1], ayant pour auteurs les représentants de l'Algérie, du Canada, de l'Ethiopie, de l'Inde, du Pakistan, du Royaume-Uni et du Sénégal.

3. Lord CARADON (Royaume-Uni) [*traduit de l'anglais*] : Monsieur le Président, je voudrais d'abord me joindre à vous pour souhaiter la bienvenue au Conseil à l'ambassadeur Boye, du Sénégal. Il nous arrive avec une réputation enviable, qu'il s'est acquise à de nombreux titres et tout récemment en qualité de président de la Commission des droits de l'homme. Nous nous réjouissons de collaborer avec lui. J'espère qu'il voudra bien transmettre à l'ambassadeur Diop l'expression de l'admiration que nous avons tous éprouvée pour lui, particulièrement quand il a, le mois dernier, présidé nos travaux. Je fais partie du Conseil depuis plusieurs années et je crois que tous mes collègues seront d'accord avec moi si je dis que nous n'avons eu

aucun président qui nous ait inspiré un plus grand respect et une plus grande affection que l'ambassadeur Diop.

4. Je voudrais aussi saisir cette première occasion qui s'offre à moi de vous présenter publiquement mes respects, Monsieur le Président. Nous vous avons déjà souhaité cordialement la bienvenue comme membre du Conseil et nous vous accueillons encore plus chaleureusement en tant que président. Nous étions heureux de vous avoir parmi nous en qualité de coéquipier et nous sommes plus heureux encore de vous avoir comme arbitre. En tant que coéquipier, vous marquez des buts; en tant qu'arbitre, vous incarnez l'impartialité. Vos grands talents ne pouvaient être mieux utilisés. Nous vous souhaitons avec confiance un plein succès dans votre tâche et j'ose même espérer que certaines habitudes d'impartialité subsisteront longtemps encore après la fin de ce mois d'avril.

5. Nous nous réunissons aujourd'hui pour examiner la demande d'admission à l'Organisation des Nations Unies de Maurice, qui en deviendrait ainsi le cent-vingt-quatrième Membre. Nous félicitons Maurice d'avoir accédé à l'indépendance le 12 mars dernier, date à laquelle nous l'avons accueillie en tant que vingt-septième membre indépendant du Commonwealth, et nous appuyons et recommandons chaleureusement aujourd'hui son admission à l'Organisation des Nations Unies.

6. Maurice est surtout renommée à deux titres : sa beauté naturelle extraordinaire et la grande diversité de sa population. Cette île a toujours attiré des navigateurs de nombreuses nationalités. On dit qu'elle a été découverte par les Phéniciens; ensuite, les Malais sont venus de Madagascar, puis les Portugais, puis les Hollandais, qui lui ont donné le nom du Prince Maurice de Nassau. Pendant près d'un siècle, à partir de 1715, les Français ont occupé l'île qu'ils ont appelée l'île de France. Il en résulte que Maurice accède aujourd'hui à l'indépendance avec la plus heureuse combinaison de traditions, avec les avantages enviables à la fois de la culture française et de l'administration britannique.

7. Les 750 000 habitants de l'île proviennent de trois continents et d'une vingtaine de pays différents. Plus de 10 langues y sont utilisées couramment et l'Europe, l'Asie et l'Afrique ont contribué à l'histoire et à la vie de la population. Cette diversité a parfois conduit à des tensions violentes. Il a donc fallu beaucoup de courage pour ne pas hésiter et sans retard, acceptant la direction du Premier Ministre, sir Seewoosagur Ramgoolam, aller de l'avant avec confiance vers l'indépendance.

8. Nous saluons et nous approuvons tous cette courageuse marche vers l'avenir et, j'en suis certain, nous souhaitons

tous au nouvel Etat indépendant de Maurice de puiser dans sa diversité une force neuve et une unité nouvelle. Nous espérons que Maurice nous montrera ainsi comment des hommes d'origines différentes, de races différentes et de religions différentes peuvent vivre et travailler côte à côte dans la paix et la fraternité. Le monde a grand besoin d'un tel exemple.

9. C'est avec confiance et avec la certitude que Maurice apportera une contribution particulière et éminente à l'Organisation des Nations Unies que je me joins à d'autres membres du Conseil pour recommander l'adoption à l'unanimité du projet de résolution dont nous sommes saisis [S/8547/Rev.1 et Add.1].

10. M. BOUATTOURA (Algérie) : Nous réunissant sous l'heureux augure que constitue la demande d'admission d'un nouvel Etat, je me dois de manifester et d'exprimer ma joie et mon approbation pour toutes les paroles que vient de prononcer lord Caradon, représentant du Royaume-Uni, à l'adresse de notre nouveau collègue du Sénégal, l'ambassadeur Boye, et à l'adresse du Président, l'ambassadeur Malik, de l'Union soviétique.

11. Ma délégation a toujours estimé que l'avènement de nouveaux Etats doit être considéré comme renforçant le grand espoir que le monde place en notre organisation, espoir qui ne sera concrétisé que lorsque la vocation universelle des Nations Unies, qui demeure le but fondamental, aura été non seulement reconnue mais accomplie.

12. C'est pénétrés de cette conviction que le peuple et le Gouvernement algérien ont accueilli avec une profonde satisfaction l'accession à l'indépendance de Maurice le 12 mars dernier. En recouvrant son indépendance, cette nation se joint tout d'abord à la communauté universelle des peuples libres, mais également à l'ensemble des peuples d'Afrique et d'Asie, afin de forger en commun l'avenir de leurs continents et d'en assurer l'émancipation et le développement.

13. Par ailleurs, c'est une source de joie pour nous que d'accueillir ce pays, car sa présence parmi nous signifie la fin d'une ère coloniale pour ce peuple et le début d'une époque de liberté et de prospérité. Elle signifie aussi que d'autres peuples, africains surtout, engagés dans des luttes de libération, viendront tôt ou tard — comme Maurice — prendre part aux efforts de la communauté internationale pour instaurer la paix dans l'égalité et l'harmonie. Nous pensons évidemment à la Rhodésie du Sud qui demeure encore une colonie comme le fut Maurice, comme le sont l'Angola, le Mozambique, le Sud-Ouest africain, la Guinée-Bissau, l'Afrique du Sud et d'autres encore sous le joug colonial.

14. Nous espérons qu'un jour, comme on l'a admis pour Maurice, l'époque coloniale étant révolue, on saura surmonter, dans le cadre de la Rhodésie du Sud comme de toutes les autres colonies, les obstacles auxquels on fait face pour acheminer ces territoires vers l'indépendance et la liberté, suprême aspiration de leurs peuples. Aujourd'hui, nous nous réunissons pour admettre solennellement Maurice à l'Organisation des Nations Unies. C'est là une tâche à la fois agréable et importante pour la délégation algérienne qui

voudrait appuyer et recommander chaleureusement l'admission de Maurice à notre organisation.

15. Pour toutes ces raisons, l'Algérie a décidé de joindre son parrainage à celui des délégations qui ont présenté le projet de résolution S/8547/Rev.1 et Add.1.

16. Ma délégation vous saurait gré, Monsieur le Président, de bien vouloir prendre les dispositions appropriées en vue de donner corps à cette requête que nous voulons formuler d'une manière aussi formelle que possible.

17. Nous sommes conscients des difficultés qui, inévitablement, s'élèveront sur la voie de cette nation, mais nous avons la certitude que Maurice surmontera ces difficultés, affirmera son indépendance et jouera un rôle constructif dans notre organisation.

18. Nous souhaitons à ce pays progrès et prospérité et nous formons des vœux de bonheur pour son peuple.

19. M. IGNATIEFF (Canada) [traduit de l'anglais] : Je voudrais tout d'abord, Monsieur le Président, m'associer à l'accueil chaleureux que vous avez réservé à l'ambassadeur Boye, représentant du Sénégal, et lui dire combien la délégation canadienne est heureuse de partager avec le Sénégal le privilège d'appartenir à ce conseil.

20. La délégation canadienne est également très heureuse d'être coauteur du projet de résolution S/8547/Rev.1 et Add.1 qu'elle recommande au Conseil d'adopter à l'unanimité.

21. En raison des liens du Commonwealth, le Canada a des rapports particuliers avec ce nouvel Etat qui est devenu indépendant le 12 mars dernier et qui demande maintenant son admission à l'Organisation des Nations Unies. En outre, le Canada et Maurice sont les deux seuls Etats du Commonwealth qui soient bilingues et où on parle anglais et français, ce qui constitue pour eux un lien culturel important. Nos deux pays ont également en commun l'importante tradition historique dont a parlé lord Caradon — à savoir l'heureux mariage de la culture française et de l'administration britannique.

22. Nous savons que la route qui mène à l'indépendance n'est pas toujours facile à parcourir et que les responsabilités à assumer après l'indépendance engendrent des problèmes aussi graves ou même plus graves encore. C'est après s'être chargée des responsabilités qu'entraîne l'indépendance et après avoir commencé à jouir des privilèges qu'elle confère, qu'une nation se trouve en présence de choix très difficiles quant à la façon dont elle doit mener sa vie politique, sociale et économique, tant dans son propre intérêt que dans celui, encore plus important, de la communauté mondiale. Certains de ces choix sont dictés par la géographie et par la structure sociale existant au moment de l'indépendance; mais il en est d'autres, tels que ceux des moyens à employer pour développer une économie prospère et diversifiée et pour créer un appareil administratif capable de faire face aux besoins changeants d'une société en évolution, qui sont forcément très délicats pour les dirigeants d'une nouvelle nation. Mon pays reconnaît la responsabilité des pays développés et des pays en voie de développement d'aider ces nouvelles nations à

surmonter les difficultés qu'elles rencontrent. Le Canada, pour sa part, est prêt à fournir, grâce à son programme d'aide extérieure, une assistance technique pour aider Maurice à assurer son propre développement.

23. Ayant accueilli Maurice au Commonwealth, nous sommes heureux de l'accueillir maintenant à l'Organisation des Nations Unies et nous lui souhaitons tout le succès possible dans la grande tâche qui l'attend dans la communauté des nations.

24. M. PARTHASARATHI (Inde) [traduit de l'anglais] : Avant de parler de la question inscrite à l'ordre du jour, je tiens à me joindre à vous, Monsieur le Président, ainsi qu'à mes collègues, pour souhaiter chaleureusement la bienvenue à notre nouveau collègue, l'éminent et distingué représentant permanent du Sénégal, l'ambassadeur Boye. Ma délégation a eu des rapports très amicaux et très étroits avec la délégation du Sénégal pendant tout le temps où l'ambassadeur Diop a été à sa tête. Nous espérons collaborer étroitement avec l'ambassadeur Boye et bénéficier de sa sagesse au cours de nos débats.

25. Le Conseil de sécurité se réunit aujourd'hui pour s'acquitter d'une tâche très agréable, qui est d'examiner la demande d'admission de Maurice à l'Organisation des Nations Unies. C'est toujours une grande joie de voir un territoire dépendant devenir une nation libre et souveraine. Chaque fois qu'un nouveau territoire brise les chaînes de l'esclavage colonial et s'érige en nation indépendante, nous faisons un pas de plus vers la décolonisation complète, qui est l'un des principaux objectifs de notre organisation. L'événement d'aujourd'hui nous fait particulièrement plaisir, car l'Organisation des Nations Unies, par le truchement de son Assemblée générale et de ses comités, notamment le Comité des Vingt-Quatre¹, a consacré beaucoup de temps et d'énergie à accélérer les progrès du peuple de Maurice vers l'objectif qu'il poursuivait ardemment. Maurice a été ainsi étroitement associée à l'Organisation des Nations Unies avant même d'être indépendante. Il est par conséquent tout naturel qu'elle demande à devenir Membre de l'Organisation mondiale. Ma délégation ne doute pas qu'en cette qualité, Maurice, son gouvernement et son peuple contribueront largement à renforcer le désir universel de paix et de sécurité.

26. Son indépendance est particulièrement agréable à ma délégation. Nos deux pays sont unis par des liens divers et étroits qui remontent à plusieurs siècles. Les similitudes de notre histoire et de notre patrimoine culturel, notre proximité géographique et surtout notre amour commun de la liberté et de la paix nous rapprochent étroitement. Nous avons suivi avec un grand intérêt et une grande admiration les progrès ininterrompus du peuple mauricien vers son indépendance sous la direction de son admirable Premier Ministre, sir Seewoosagur Ramgoolam. Nous espérons vivement que les relations très étroites et très amicales qui existent entre Maurice et l'Inde s'amplifieront dans les années à venir, à l'avantage mutuel de nos deux pays.

27. Je saisis cette occasion pour adresser une fois de plus au Gouvernement et au peuple de Maurice nos félicitations

¹ Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux.

les plus chaleureuses et nos meilleurs vœux. Je suis certain que ce pays, devenu maître de son destin, fera de rapides progrès dans tous les domaines de la vie nationale et deviendra une nation forte, stable et prospère.

28. Ma délégation appuie de tout coeur la demande d'admission de Maurice à l'Organisation des Nations Unies et espère que cette demande sera acceptée par acclamation par le Conseil de sécurité.

29. M. BORCH (Danemark) [traduit de l'anglais] : Je voudrais tout d'abord, Monsieur le Président, m'associer à l'accueil chaleureux que vous avez réservé au nouveau représentant du Sénégal, l'ambassadeur Boye, et lui dire que nous comptons bien entretenir avec la délégation du Sénégal les mêmes relations étroites que du temps de l'ambassadeur Diop.

30. Le Gouvernement danois salue de tout coeur l'accession de Maurice à l'indépendance et ma délégation appuie le projet de résolution [S/8547/Rev.1 et Add.1] recommandant son admission à l'Organisation des Nations Unies qui est présenté par l'Algérie, le Canada, l'Ethiopie, l'Inde, le Pakistan, le Royaume-Uni — ancienne puissance administrante — et le Sénégal.

31. En tant que membre du Comité des Vingt-Quatre, mon pays a eu l'occasion de suivre de près l'évolution de Maurice vers l'indépendance et les préparatifs de cette indépendance. Le processus est maintenant achevé et dans peu de temps Maurice va prendre sa place dans l'Organisation mondiale en qualité de membre souverain et à part entière de la communauté des nations. Ce faisant, et en acceptant les obligations contenues dans la Charte des Nations Unies, ce pays prend un engagement solennel qui constitue la base de sa participation à la coopération internationale au sein de l'Organisation. Nous lui adressons nos vœux très sincères pour sa participation active et constructive à cette coopération, destinée à promouvoir la paix entre les nations, la compréhension internationale et le progrès matériel de l'humanité tout entière.

32. Maurice est devenue indépendante à la suite d'un processus démocratique et grâce à un accord librement négocié entre les représentants de son peuple et le Gouvernement du Royaume-Uni. Nous sommes certains que les problèmes intérieurs et extérieurs que pourra connaître à l'avenir ce nouvel Etat seront, eux aussi, résolus conformément aux principes démocratiques et grâce à des accords et à une compréhension réciproques.

33. Nous accueillons aujourd'hui Maurice à l'Organisation des Nations Unies. Nous adressons à son gouvernement et à son peuple nos meilleurs vœux de réussite dans leurs efforts pour construire leur avenir. De toute évidence, les buts essentiels à atteindre par un nouvel Etat sont la stabilité politique et le progrès économique. Nous souhaitons que Maurice obtienne l'une et l'autre et qu'il crée ainsi la base la plus solide possible pour son existence en tant que nation et en tant qu'Etat.

34. M. BERARD (France) : Je n'ai pas besoin de souligner la satisfaction et la joie avec lesquelles la délégation française accueille à notre conseil le nouveau représentant du Sénégal, S. E. l'ambassadeur Ibrahima Boye. Elle salue,

en effet, en lui le représentant d'un Etat avec lequel mon pays entretient des relations d'une particulière amitié. Elle salue également un collègue sur la cordiale et efficace coopération de qui nous nous réjouissons tous de pouvoir compter. Nous saluons enfin en Son Excellence M. Boye un esprit juridique averti et riche d'une longue expérience. Avocat dans plusieurs cours d'appel, magistrat, juge de paix à compétence étendue, enfin procureur général de la Cour Suprême du Sénégal, il nous apporte une compétence qui sera précieuse à notre Conseil, précieuse aussi à chacun d'entre nous. Ses exceptionnelles qualités professionnelles jointes à des qualités personnelles que chacun de nous a déjà pu apprécier peuvent seules atténuer le regret que nous avons eu à voir partir son prédécesseur, l'ambassadeur Ousmane Socé Diop. Nos fonctions à l'Organisation des Nations Unies sont souvent attristées par le départ d'un collègue à l'amitié de qui nous tenions; mais souvent aussi nous sommes réconfortés par l'arrivée de nouveaux collègues dont l'amitié se révèle rapidement aussi chaleureuse. C'est le soleil bienvenu de son pays en même temps que celui de son amitié que nous apporte à New York l'ambassadeur Ibrahima Boye.

35. Dans un vote qu'elle espère unanime, la délégation française donnera sa voix au projet de résolution de notre Conseil recommandant à l'Assemblée générale l'admission à l'Organisation des Nations Unies de l'Etat indépendant de Maurice. Elle le fera d'autant plus volontiers que, depuis le début du XVIIIème siècle, des liens politiques, puis culturels et linguistiques, ont lié la France à cette grande île. De 1710 à 1810, pendant un siècle, mon pays a assuré l'administration de cette terre qui s'appelait alors l'île de France. Le souvenir de la Compagnie Française des Indes était, récemment encore, rappelé en ces phrases pleines de talent par l'écrivain et poète mauricien Edouard J. Maunick :

"La Compagnie des Indes évoque pour moi le jardin du même nom, sis à une jetée de pierre de l'océan qui hante la rade de ce vieux Port-Louis où j'ai fait l'apprentissage de mon âge d'homme. Port-Louis, la capitale, et son jardin de la Compagnie, planté de multipliants, de calebassiers et d'acacias; jardin avec ses fontaines et son musée de l'Institut, salué par un baobab au tronc habitable, son kiosque à musique et ses bancs verts vieillissés et le ruisseau du Pouce comme une sans cesse caresse à son flanc."

36. La France eut la chance avec Mahé de la Bourdonnais d'être représentée à la tête de l'île par un gouverneur remarquable qui y accomplit ce que l'historien mauricien Auguste Toussaint a qualifié de "véritable création *ex nihilo*". Il fonda Mahébourg, capitale plus tard abandonnée pour Port-Louis. "Des routes", a écrit Edouard Maunick, "furent tracées; des villes s'organisèrent. La culture du café, du manioc, du maïs, des agrumes, des arbres fruitiers, de l'indigo, du giroflier, surtout de la canne à sucre, se répandit d'hectare en hectare".

37. L'île de France du XVIIIème siècle eut sur la vie intellectuelle et littéraire de mon pays une influence notable. Elle inspira au grand écrivain que fut Bernardin de Saint-Pierre son *Voyage à l'île de France* puis, après le naufrage dramatique, près de l'île d'Ambre, du navire le

Saint-Géran, à bord duquel se trouvait la jeune Virginie de La Tour, le roman célèbre de *Paul et Virginie* qui contribua de manière décisive à répandre dans la littérature française le goût de l'exotisme. C'est la même île qui a inspiré à Charles Baudelaire les vers bien connus :

"Au pays parfumé que le soleil caresse,
"J'ai connu, sous un dais d'arbres tout empourprés
"Et de palmiers d'où pleut sur les yeux la paresse,
"Une dame créole aux charmes ignorés."

38. La fidélité que les habitants gardent à ce passé émeut vivement mon pays. Beau Bassin, Quatre Bernes, Rose Belle, Grande Rivière, Saint-Antoine, Poudre d'Or, Pamplemousse, Souillac, Chemin Granier, toute la toponymie est aujourd'hui encore de langue française. Le français demeure le moyen d'expression de près de 250 000 habitants de l'île et de ses dépendances. Il est une langue de culture répandue parmi les élites d'origines diverses et sert de langue de communication entre les différents groupes ethniques. La plupart des journaux sont d'ailleurs publiés en français.

39. En visitant la France en octobre 1967, le Premier Ministre de l'île Maurice a bien voulu dire que son pays entendait collaborer avec le nôtre, notamment dans les domaines intellectuel et économique, et qu'il souhaitait voir conclure entre eux des accords renforçant les liens culturels et historiques existants. Nous avons été très sensibles à cette déclaration.

40. Carrefour de l'Europe, de l'Afrique et de l'Asie, escale au cours des siècles de tous les peuples commerçants, Maurice connaît aujourd'hui un extraordinaire développement démographique. Autochtones, Européens venus s'y établir, Africains appelés du continent voisin, Indiens qui y ont apporté leur main-d'oeuvre, le nouvel Etat indépendant qui rassemble ces populations diverses a sa place toute marquée au sein de l'Organisation des Nations Unies. Il en est, en quelque sorte, une image. Il nous donne déjà et nous donnera plus encore dans l'avenir l'exemple de la coexistence et de la coopération pacifiques entre les peuples et entre les races qui sont l'idéal et la règle de notre organisation.

41. A tous ses habitants, de quelque origine qu'ils relèvent et de quelque langue qu'ils se réclament, à son gouvernement et à ses dirigeants, à Maurice indépendant, la délégation française adresse ses vœux les plus chaleureux de bonheur et de prospérité.

42. M. PEDERSEN (Etats-Unis d'Amérique) [*traduit de l'anglais*] : Je voudrais tout d'abord me joindre aux autres membres du Conseil pour souhaiter la bienvenue à notre nouveau et éminent collègue, l'ambassadeur Boye, représentant du Sénégal. M. Boye n'est pas un inconnu dans les organes des Nations Unies et nous nous rappelons avec un plaisir tout particulier le remarquable travail qu'il a récemment accompli en tant que président de la Commission des droits de l'homme. Il apporte au Conseil de sécurité une connaissance profonde et une grande expérience de ce domaine important des activités de l'Organisation. Il a fait une brillante carrière juridique et il a été en particulier procureur général à la Cour suprême du Sénégal. En la personne de l'ambassadeur Boye, comme en celle de son

distingué prédécesseur, l'ambassadeur Diop, qui a présidé avec tant de dignité et de compétence le mois dernier les séances publiques du Conseil comme les consultations privées, le Sénégal nous a envoyé des représentants éminents auxquels la délégation des Etats-Unis est heureuse de se trouver associée.

43. C'est un grand plaisir pour moi que de prendre la parole au Conseil pour appuyer la demande d'admission de Maurice à l'Organisation des Nations Unies et de souhaiter la bienvenue parmi nous à la délégation de ce pays.

44. Nous sommes heureux que Maurice désire participer aux efforts que fait l'Organisation des Nations Unies pour atteindre les objectifs fixés par la Charte. La voie qui mène au règlement des différends internationaux et à la paix mondiale est longue et difficile. Le fait de devenir Membre de l'Organisation des Nations Unies ouvre à Maurice la perspective de prendre part à un travail ardu pour réaliser les espoirs et les idéaux qui ne sont encore que partiellement matérialisés; elle aura aussi la satisfaction des résultats obtenus ainsi que le sentiment de faire activement partie de la communauté mondiale et de lui apporter sa contribution. Nous sommes convaincus que Maurice acceptera cette tâche dans le même esprit de ferme volonté, de sagesse et de modération qu'elle a manifesté au cours des années qui ont précédé son indépendance.

45. Cette île lointaine joue depuis longtemps un rôle dans les affaires commerciales et politiques du monde. Dans sa population de 750 000 habitants, il y a des représentants de nombreuses races, de nombreuses religions et de nombreuses nationalités. Lord Caradon a dit qu'on y parlait 10 langues. Il est particulièrement intéressant de noter que parmi celles-ci figurent les deux langues de travail du Conseil de sécurité. Pendant que Maurice était une colonie de la Couronne, les autorités mauriciennes ont fait porter leurs efforts sur le développement économique et social et ont participé de plus en plus à la gestion de leurs propres affaires avant que le pays n'obtienne sa pleine indépendance le 12 mars 1968.

46. En reconnaissant leurs réalisations et leurs efforts, nous estimons qu'il convient aussi de rendre hommage au Gouvernement du Royaume-Uni, sous les auspices duquel ont été faits les progrès qui ont conduit à l'autonomie démocratique et à l'indépendance totale de l'île.

47. Les Etats-Unis sont persuadés que la population de Maurice et son premier ministre, sir Seewoosagur Ramgoolam, partagent avec eux la ferme conviction que pour être stables et efficaces, les gouvernements doivent être représentatifs de leurs administrés et jouir de la confiance de ceux-ci. Mon gouvernement est pleinement conscient des nombreux obstacles que Maurice a surmontés comme de ceux qui se dressent encore devant elle dans la lutte méritoire qu'elle mène pour édifier une nation où la dignité et la valeur de l'homme ne seront déterminées ni par sa race, ni par sa religion, ni par son lieu d'origine. Maurice participera par ses efforts à la croisade mondiale pour l'égalité des droits et des chances pour tous les hommes.

48. Les Etats-Unis envisagent avec plaisir de renforcer leurs liens avec Maurice. Nos relations consulaires avec cette

belle île remontent à plus de 100 ans. Notre expérience nous a convaincus que Maurice peut efficacement résoudre les problèmes qui se posent à elle et nous aider à résoudre ceux qui se posent à nous tous. Mon gouvernement sera heureux de voter pour le projet de résolution dont le Conseil est saisi [S/8547/Rev.1 et Add.1] et qui recommande d'accepter la demande d'admission de Maurice à l'Organisation des Nations Unies.

49. M. BOYE (Sénégal) : En remerciant mes collègues des paroles de bienvenue qu'ils ont bien voulu prononcer à mon égard et en leur apportant l'assurance de ma loyale collaboration, je voudrais, sur le point particulier qui nous préoccupe dire, au nom de mon gouvernement, que c'est toujours avec plaisir que nous accueillons un nouveau Membre au sein de notre organisation, car mon gouvernement pense qu'au-delà de la satisfaction que nous éprouvons en présence d'une décolonisation et de l'octroi de l'indépendance à des pays encore dépendants, toutes les nations devraient être en mesure d'utiliser leur capital moral et intellectuel, de conjuguer leurs efforts pour un règlement plus facile des conflits qui pourraient surgir entre elles.

50. L'Organisation des Nations Unies offre ce grand avantage que l'on peut y nouer le dialogue, et vous savez que quand on a la possibilité de converser, de donner son opinion, de la confronter avec celle d'autrui, on peut toujours avoir le légitime espoir de voir les problèmes se résoudre plus aisément.

51. Je suis donc heureux de venir ici recommander, au nom de mon gouvernement, l'admission de Maurice, qui offre cet exemple remarquable d'une société multiraciale harmonieuse que nous souhaiterions voir dans certains pays. Mon gouvernement pense que Maurice est un Etat pacifique, capable de remplir les obligations de la Charte des Nations Unies et disposé à le faire.

52. Je renouvelle donc l'accord de mon gouvernement pour recommander à l'Assemblée générale l'admission de Maurice, auquel nous souhaitons un plein succès.

53. M. SOLANO LOPEZ (Paraguay) [*traduit de l'espagnol*] : Monsieur le Président, permettez-moi, avant d'aborder la question qui fait l'objet de notre séance d'aujourd'hui, de m'unir à vous et aux autres membres du Conseil pour souhaiter une très cordiale bienvenue au nouveau représentant du Sénégal, l'ambassadeur Ibrahim Boye. Nous connaissons déjà sa réputation bien établie aux Nations Unies et nous sommes donc certains qu'il remplira sa tâche avec l'éclat, les qualités et l'intégrité qui ont caractérisé son prédécesseur, notre excellent président pendant le mois de mars, M. Diop.

54. C'est un jour d'allégresse et de joie que celui où nous nous réunissons pour examiner la demande d'admission comme Membre de l'Organisation des Nations Unies de Maurice, demande présentée au nom de son pays par le Premier Ministre. C'est avec une grande joie que ma délégation apportera son vote positif pour l'adoption, à l'unanimité et par acclamation, du projet de résolution présenté par sept Etats [S/8547/Rev.1 et Add.1] par lequel le Conseil de sécurité recommande à l'Assemblée générale d'admettre Maurice comme Etat Membre de l'Organisation des Nations Unies.

55. Ce premier pas indispensable, qui sera suivi très rapidement par la décision de l'Assemblée générale, conduira notre organisation à ouvrir ses portes à un nouveau Membre qui viendra se joindre à la grande famille des nations libres, souveraines et indépendantes qui la composent.

56. Pour tous les Etats qui n'épargnent pas leurs efforts pour obtenir l'élimination totale du colonialisme, cette heure offre l'occasion de se réjouir pleinement.

57. Maintenant que les efforts de Maurice pour devenir indépendante ont heureusement abouti, je présente au peuple et au Gouvernement de ce pays les félicitations les plus cordiales et les plus sincères du peuple, du Gouvernement et de la délégation du Paraguay, ainsi que nos voeux les plus fervents pour le progrès, la prospérité et le bonheur de ce peuple qui, maintenant émancipé, est légitimement et souverainement maître de sa destinée.

58. Lij Endalkachew MAKONNEN (Ethiopie) [*traduit de l'anglais*] : Monsieur le Président, je voudrais tout d'abord associer ma délégation aux souhaits de bienvenue très éloquentes et très mérités que vous-même et mes collègues avez adressés au nouveau représentant du Sénégal. Je tiens à l'assurer de la coopération et de la bonne volonté de la délégation éthiopienne.

59. Au cours des derniers mois, nous avons passé dans cette salle beaucoup d'heures difficiles et parfois angoissantes à délibérer sur des questions relatives à la paix et à la sécurité internationales et à essayer d'accomplir ce qui, à certains moments, semblait presque impossible. Je n'ai pas besoin de vous rappeler que, bien que nos tâches en ces heures sombres aient été très lourdes et même décevantes, nos efforts n'ont pas toujours été vains. Nous avons eu nos moments de satisfaction.

60. C'est sans aucun doute la nature de la question qui figure aujourd'hui à notre ordre du jour qui suscite et qui renforce mon optimisme. En effet, nous ne sommes pas réunis pour éteindre un incendie allumé par des conflits humains tragiques, ni pour défendre un principe de la Charte des Nations Unies qui serait menacé, mais pour injecter un sang nouveau à l'Organisation. C'est vraiment la tâche la plus agréable et la plus flatteuse de toutes celles qui nous incombent en tant que membres de cet organe important.

61. De même que la naissance d'un petit enfant constitue le plus beau cadeau que la nature puisse offrir à l'homme, la naissance d'une nation est la forme d'expression la plus élevée des principes de la Charte de notre Organisation. C'est peut-être le plus bel hommage qui puisse être rendu à l'Organisation des Nations Unies, qui se consacre, entre autres choses, à réaffirmer sa foi en ce que la Charte elle-même souligne comme étant les droits fondamentaux de l'homme, la dignité et la valeur de la personne humaine, l'égalité des droits des hommes et des femmes et de toutes les nations, grandes et petites.

62. Lorsqu'un peuple qui a longtemps gémi sous le joug du colonialisme parvient à rompre les chaînes de l'esclavage et obtient la liberté et la souveraineté qu'il désirait ardem-

ment, il y a lieu de se réjouir et il y a de bonnes raisons de faire preuve d'optimisme et d'espoir, non seulement pour le peuple directement intéressé mais aussi pour l'humanité entière.

63. L'indépendance de Maurice et son admission à l'Organisation doivent causer à celle-ci une joie particulière parce qu'elles constituent le couronnement de ses efforts inlassables au cours des dernières années. Depuis 1964, l'Assemblée générale, le Comité des Vingt-Quatre et ses organes subsidiaires ont consacré beaucoup de temps et déployé une activité considérable pour travailler à l'indépendance et à l'autodétermination du peuple de Maurice. La délégation éthiopienne, qui fait partie de tous ces organes des Nations Unies, a joué un rôle à cette fin.

64. Nous avons donc, en raison de notre participation à ces efforts antérieurs, le devoir de nous porter coauteur de ce projet de résolution qui recommande l'admission de Maurice à l'Organisation des Nations Unies. Nous sommes fiers des réalisations du peuple de Maurice, et au moment où nous l'accueillons dans la famille des nations indépendantes nous voulons l'assurer de notre coopération et de notre bonne volonté constantes.

65. Une nation multiraciale comme Maurice, si petit que soit son territoire et si peu nombreuse que soit sa population, peut, nous en sommes certains, constituer un autre exemple de la possibilité, je peux même dire de la nécessité, pour des hommes d'origines ethniques et raciales différentes de vivre côte à côte dans l'harmonie et le respect mutuel. Nous espérons sincèrement que l'exemple de Maurice en tant que nation, ainsi que celui d'autres nations qui ont des populations multiraciales vivant en paix, persuaderont les avocats mal inspirés du racisme et d'autres doctrines analogues d'en venir à une conception meilleure et beaucoup plus large de l'humanité, car c'est dans une telle conception que réside l'espoir de sécurité et de survie de l'humanité entière.

66. Pour conclure, je voudrais adresser une fois encore nos sincères félicitations et nos voeux les meilleurs au peuple et au Gouvernement de Maurice.

67. M. DE SOUZA E SILVA (Brésil) [*traduit de l'anglais*] : Je voudrais tout d'abord dire à l'ambassadeur Boye, du Sénégal, que la délégation brésilienne lui souhaite cordialement la bienvenue. Au cours des trois premiers mois de 1968, et en particulier pendant le mois de mars, nous avons bénéficié de la sagesse et de l'expérience de son prédécesseur, l'ambassadeur Diop. Ma délégation est certaine que sous la direction de l'ambassadeur Boye la délégation du Sénégal continuera à accorder au Conseil la coopération que nous attendons tous de ce grand pays africain avec lequel mon gouvernement et mon pays ont des liens étroits d'amitié et de coopération.

68. Permettez-moi maintenant de parler, au nom de la délégation du Brésil, du projet de résolution dont le Conseil est saisi [*S/8547/Rev.1 et Add.1*] et qui se rapporte à l'admission de Maurice à l'Organisation des Nations Unies.

69. Ma délégation votera pour ce projet et je tiens à saisir cette occasion pour souhaiter à Maurice la bienvenue à notre organisation.

70. Nation nouvelle issue d'un riche passé, Maurice est, comme le Brésil lui-même, une société multiraciale qui tire ses valeurs culturelles de sources nombreuses, qui en fait une nouvelle synthèse humaine et qui construit un monde nouveau sous les tropiques. Représentant tant d'espoirs et de rêves différents, Maurice est particulièrement en mesure d'apporter une contribution très importante aux travaux de notre organisation et à la création d'un ordre mondial. J'exprime non seulement mes sentiments personnels mais ceux du Gouvernement et du peuple brésiliens en disant que nous profiterons tous de cette contribution.

71. M. CSATORDAY (Hongrie) [traduit de l'anglais] : Camarade Président, puisque c'est la première fois ce mois-ci que ma délégation prend la parole au Conseil, je tiens à vous adresser mes plus sincères félicitations aux hautes fonctions de président du Conseil de sécurité. Votre vaste expérience et votre profonde connaissance des questions dont le Conseil est saisi ont déjà grandement contribué au succès de ses travaux. Les membres du Conseil apprécient vivement la compétence et les brillantes qualités d'homme d'Etat que vous manifestez dans l'examen des différentes questions délicates et complexes qui leur sont soumises.

72. En même temps, si vous le permettez, je tiens à adresser les félicitations de ma délégation au Président sortant, l'ambassadeur Diop, du Sénégal, et je demande au nouveau représentant du Sénégal de bien vouloir les lui transmettre, pour le tact, la patience et la compétence dont il a fait preuve quand il présidait le Conseil. Je voudrais en même temps, camarade Président, me joindre à vous pour accueillir notre nouveau collègue, l'ambassadeur Boye, du Sénégal, et lui exprimer, au nom de ma délégation, notre satisfaction de le voir parmi nous. Nous sommes convaincus qu'il s'acquittera de ses fonctions avec le plus grand succès.

73. Le Conseil de sécurité examine la demande d'admission à l'Organisation des Nations Unies de l'Etat nouvellement indépendant de Maurice. Il est saisi d'un projet de résolution [S/8547/Rev.1 et Add.1] présenté par l'Algérie, le Canada, l'Ethiopie, l'Inde, le Pakistan, le Royaume-Uni et le Sénégal, tendant à ce que le Conseil de sécurité recommande à l'Assemblée générale d'admettre Maurice à l'Organisation des Nations Unies. La délégation hongroise tient à dire qu'elle appuie la demande d'admission de Maurice et qu'elle votera pour le projet de résolution de ces sept puissances.

74. L'Organisation des Nations Unies, fermement décidée à éliminer toute forme de colonialisme et de discrimination raciale, se préoccupe du problème de Maurice depuis plusieurs années. Tout comme la grande majorité des Etats Membres, la République populaire de Hongrie a donné son soutien actif au peuple de Maurice pour qu'il obtienne la liberté et l'indépendance. Nous avons été heureux de recevoir en Hongrie l'an dernier d'éminentes personnalités politiques de l'île et mon gouvernement a eu avec elles des entretiens utiles et amicaux au sujet de l'établissement de relations entre nos deux pays.

75. En examinant la demande d'admission de Maurice à l'Organisation des Nations Unies nous ne pouvons pas manquer de penser à la situation explosive qui existe en

Afrique australe. Il est du devoir de l'ONU et de tous les Etats d'empêcher qu'un foyer de racisme soit créé en Afrique. Comme le montrent les dernières discussions au Conseil de sécurité sur le Sud-Ouest africain et la Rhodésie du Sud, ce qui se passe sur le continent africain cause la plus vive inquiétude et exige que la communauté mondiale prenne des mesures efficaces contre toutes les manifestations du colonialisme, de l'apartheid et du racisme.

76. Ma délégation a jugé nécessaire d'attirer l'attention du Conseil de sécurité sur les événements dangereux qui se produisent en Afrique australe et sur la responsabilité qui incombe au Conseil de faire face à cette situation. Nous sommes d'autant plus heureux et satisfaits qu'en dépit de ces signes menaçants un nouveau territoire anciennement colonial, Maurice, ait accédé à l'indépendance. Ce qui est particulièrement important, c'est que l'Etat nouvellement indépendant de Maurice a une très longue expérience du colonialisme. En effet, ce pays a été administré par quatre puissances coloniales différentes. C'est une raison de plus pour que ma délégation soit certaine qu'après avoir secoué le joug colonial, la nation nouvellement indépendante de Maurice fera tous ses efforts pour surmonter les difficultés actuelles résultant de son passé colonial et progressera dans tous les domaines de la vie nationale. Nous ne doutons pas qu'en qualité de Membre de l'Organisation des Nations Unies, Maurice apportera une contribution utile à nos efforts pour supprimer tous les vestiges du colonialisme et du racisme et pour préserver la paix et la sécurité internationales.

77. Le Conseil présidentiel de la République populaire hongroise a, dans une résolution, reconnu Maurice comme Etat indépendant. A l'Organisation des Nations Unies, la délégation hongroise envisage avec grand plaisir de coopérer avec celle de Maurice pour promouvoir les nobles idéaux et les nobles principes inscrits dans la Charte.

78. M. SHAHI (Pakistan) [traduit de l'anglais] : Je tiens à m'associer, Monsieur le Président, aux souhaits cordiaux de bienvenue que vous-même et mes autres collègues avez adressés au nouvel et éminent ambassadeur du Sénégal, M. Boye. Pendant la brève période qui s'est écoulée depuis qu'il a présenté ses lettres de créance, M. Boye a montré qu'il possédait les mêmes grandes qualités et qu'il avait la même envergure que son distingué prédécesseur, M. Diop.

79. Le Pakistan a grand plaisir à appuyer la demande d'admission de Maurice à l'Organisation des Nations Unies. L'accession de cette île à l'indépendance et son entrée au Commonwealth marquent une nouvelle étape dans le processus de décolonisation qui a été amorcé avec une grande largeur de vues et beaucoup de sagesse par le Royaume-Uni après la seconde guerre mondiale.

80. Le Premier Ministre de Maurice, sir Seewoosagur Ramgoolam, a dit que son gouvernement acceptait les obligations qui incombent aux Membres de l'Organisation et s'engageait solennellement à les remplir [voir S/8466]. Cette déclaration nous donne l'assurance que le Gouvernement de Maurice surmontera les difficultés que connaissent les nouvelles nations et fera de son mieux pour promouvoir le respect des droits de l'homme, principe fondamental de la Charte des Nations Unies et d'importance capitale quand on doit gouverner des pays à sociétés multiraciales.

81. Le peuple de l'île est uni au peuple du Pakistan par des liens historiques et culturels. Nous adressons nos félicitations les plus chaleureuses au Gouvernement et au peuple de Maurice et nous leur souhaitons bonne chance dans leur indépendance. Grâce à son admission à l'Organisation des Nations Unies, Maurice pourra bénéficier pleinement des avantages qui découlent d'une participation aux grands courants de la vie internationale ainsi que de l'assistance économique et technique que les organismes des Nations Unies sont en mesure de fournir aux nations en voie de développement.

82. C'est avec grand plaisir que je recommande au Conseil d'approuver à l'unanimité le projet de résolution [S/8547/Rev.1 et Add.1], dont le Pakistan est coauteur avec l'Algérie, le Canada, l'Ethiopie, l'Inde, le Royaume-Uni et le Sénégal.

83. Le **PRESIDENT** (*traduit du russe*) : En ma qualité de Président du Conseil de sécurité, je voudrais exprimer ma reconnaissance à ceux d'entre vous qui se sont associés aux paroles de bienvenue et aux félicitations que j'ai adressées, en leur nom, à notre nouveau collègue, le représentant du Sénégal, à la séance précédente. Je tiens aussi à remercier les membres du Conseil qui ont eu à mon égard des paroles aimables.

84. Je prends maintenant la parole en ma qualité de représentant de l'UNION DES REPUBLIQUES SOCIALISTES SOVIETIQUES.

85. Nous venons d'entendre les déclarations des membres du Conseil de sécurité relatives à l'admission de Maurice en tant que nouvel Etat Membre de l'Organisation des Nations Unies.

86. En ma qualité de représentant de l'Union soviétique, je tiens à relever tout particulièrement que la proclamation de l'indépendance de Maurice est un nouveau coup asséné au système d'oppression et d'exploitation colonialistes. Nous notons avec une vive satisfaction que de nombreux peuples des pays coloniaux ont réussi à briser les chaînes de la domination étrangère pour s'engager dans la voie d'une existence et d'un développement indépendants. Des millions et des millions de personnes autrefois opprimées ont acquis la condition de libres citoyens d'Etats indépendants. Des dizaines d'anciens territoires coloniaux sont aujourd'hui des Etats souverains et Membres à part entière de l'Organisation des Nations Unies. En devenant indépendante à son tour, Maurice, qui est restée pendant plus d'un siècle et demi une colonie britannique, apporte un témoignage supplémentaire de la force invincible du mouvement de libération nationale et de la lutte des peuples pour leur liberté et leur indépendance.

87. Fidèle à sa politique constante et traditionnelle de soutien sans réserve des peuples qui luttent contre la domination et l'oppression coloniales, l'Union soviétique a appuyé et continue d'appuyer les justes et légitimes revendications des peuples qui, comme celui de Maurice, veulent être libres et indépendants. Nous nous réjouissons sincèrement que le combat du peuple de l'île Maurice pour réaliser ces objectifs et cet idéal si nobles ait été couronné de succès.

88. Le Conseil de sécurité est saisi de la demande d'admission présentée par le Gouvernement de Maurice. Dans sa déclaration [S/8466], le Gouvernement de Maurice exprime son appui complet des objectifs et des principes de la Charte des Nations Unies, il accepte les obligations qui incombent aux Membres de l'Organisation et s'engage solennellement à les remplir.

89. L'Union soviétique accueille favorablement cette déclaration émanant du gouvernement d'un jeune Etat indépendant et appuie la demande d'admission de Maurice à l'Organisation des Nations Unies. Le représentant de l'Union soviétique est habilité à voter en faveur de l'admission de Maurice au sein de notre organisation.

90. En félicitant chaleureusement le Gouvernement et le peuple de Maurice à l'occasion de leur accession à l'indépendance, nous exprimons notre espoir et notre ferme conviction que le nouvel Etat, situé dans le bassin de l'océan Indien, apportera, au sein de la nombreuse famille d'Etats indépendants d'Afrique et d'Asie, sa contribution digne et fructueuse aux travaux de notre organisation, pour le renforcement de la paix et le développement de l'amitié entre les peuples.

91. Dans le message qu'il a adressé au Gouvernement de ce nouvel Etat, le Gouvernement soviétique félicite chaleureusement le Gouvernement et le peuple de Maurice à l'occasion de leur accession à l'indépendance, fait part de son désir d'établir des relations diplomatiques avec Maurice, de procéder à un échange d'ambassadeurs et de développer entre les deux Etats des rapports d'amitié et de coopération.

92. Les peuples de l'Union soviétique souhaitent sincèrement au peuple de Maurice de connaître des succès dans l'édification de sa vie nouvelle et indépendante, dans l'élimination rapide des lourdes séquelles du colonialisme et dans le renforcement de sa souveraineté nationale.

93. Je prends à présent la parole en tant que **PRESIDENT** du Conseil de sécurité.

94. La liste des orateurs est épuisée. Conformément à l'article 60 du règlement intérieur provisoire du Conseil de sécurité, je vais maintenant mettre aux voix le projet de résolution [S/8547/Rev.1 et Add.1] dont le Conseil est saisi.

Il est procédé au vote à main levée.

A l'unanimité, le projet de résolution est adopté².

95. Le **PRESIDENT** (*traduit du russe*) : Conformément à l'article 60 du règlement intérieur provisoire du Conseil de sécurité, je vais demander séance tenante au Secrétaire général de transmettre à l'Assemblée générale le texte de la résolution que nous venons d'adopter et le compte rendu sténographique de la présente séance. L'examen de cette question est terminé. Je donne maintenant la parole au représentant des Etats-Unis qui l'a demandée.

² Voir résolution 249 (1968).

96. M. PEDERSEN (Etats-Unis d'Amérique) [*traduit de l'anglais*] : Maintenant que nous avons statué favorablement sur le point précis qui figurait aujourd'hui à notre ordre du jour, je voudrais appeler brièvement l'attention du Conseil sur un autre point relatif à l'admission de nouveaux Membres, qui est toujours en suspens.

97. On se rappellera que le 13 décembre 1967, M. Goldberg a adressé au Président du Conseil une lettre³ dans laquelle il suggérait que le Comité des demandes d'admission des nouveaux Membres se réunisse afin d'examiner le problème des "micro-Etats", qui avait été soulevé par le Secrétaire général dans les introductions à ses rapports annuels de 1965⁴ et 1967⁵.

98. C'est la première fois aujourd'hui que le Conseil examine une demande d'admission depuis l'envoi de cette

³ Documents officiels du Conseil de sécurité, vingt-deuxième année, Supplément d'octobre, novembre et décembre 1967, document S/8296.

⁴ Voir Documents officiels de l'Assemblée générale, vingtième session, Supplément No 1 A, p. 12.

⁵ Ibid., vingt-deuxième session, Supplément No 1 A, par. 163 à 167.

lettre. Nous n'avons pas demandé que le Comité des demandes d'admission des nouveaux Membres se réunisse à cette occasion. Je tiens cependant à rappeler que notre lettre du 13 décembre 1967 demandant que ledit comité examine le problème des "micro-Etats" est toujours en instance.

99. Nous comprenons tous fort bien que les questions urgentes dont le Conseil a été saisi au cours des trois derniers mois ne nous aient pas permis de consacrer à l'étude de ce problème le temps nécessaire. Nous espérons cependant que le Comité des demandes d'admission des nouveaux Membres se réunira dès que faire se pourra pour examiner les incidences de l'admission à l'Organisation des Nations Unies de ce que le Secrétaire général a appelé des "micro-Etats".

100. Le PRÉSIDENT (*traduit du russe*) : Plus personne ne m'a demandé à intervenir au sujet de la question pour laquelle nous nous sommes réunis. Si personne ne désire prendre la parole, nous pourrions clore cette séance du Conseil.

La séance est levée à 17 h 5.

HOW TO OBTAIN UNITED NATIONS PUBLICATIONS

United Nations publications may be obtained from bookstores and distributors throughout the world. Consult your bookstore or write to: United Nations, Sales Section, New York or Geneva.

COMMENT SE PROCURER LES PUBLICATIONS DES NATIONS UNIES

Les publications des Nations Unies sont en vente dans les librairies et les agences dépositaires du monde entier. Informez-vous auprès de votre librairie ou adressez-vous à: Nations Unies, Section des ventes, New York ou Genève.

КАК ПОЛУЧИТЬ ИЗДАНИЯ ОРГАНИЗАЦИИ ОБЪЕДИНЕННЫХ НАЦИЙ

Издания Организации Объединенных Наций можно купить в книжных магазинах и агентствах во всех районах мира. Наводите справки об изданиях в вашем книжном магазине или пишите по адресу: Организация Объединенных Наций, Секция по продаже изданий, Нью-Йорк или Женева.

COMO CONSEGUIR PUBLICACIONES DE LAS NACIONES UNIDAS

Las publicaciones de las Naciones Unidas están en venta en librerías y casas distribuidoras en todas partes del mundo. Consulte a su librero o diríjase a: Naciones Unidas, Sección de Ventas, Nueva York o Ginebra.
